

Lurelu

La seule revue québécoise exclusivement consacrée à la littérature pour la jeunesse



Le droit d'auteur et les photocopies

Robert Soulières

Volume 29, Number 3, Winter 2007

URI: <https://id.erudit.org/iderudit/11498ac>

[See table of contents](#)

Publisher(s)

Association Lurelu

ISSN

0705-6567 (print)

1923-2330 (digital)

[Explore this journal](#)

Cite this article

Soulières, R. (2007). Le droit d'auteur et les photocopies. *Lurelu*, 29(3), 92–92.



Quant à ceux qui sont d'avis que les droits d'auteur engendrent des coûts trop élevés en matière d'éducation, il faudrait leur suggérer de demander aux autres intervenants de ce secteur (enseignants, cadres, professionnels, personnel de soutien, etc.) de diminuer eux aussi leurs revenus pour contribuer à «la qualité de l'éducation pour la génération actuelle d'internautes». Mais, surtout, il faudrait demander aux décideurs pourquoi il leur paraît admissible de gruger les droits des créateurs et de les exproprier des revenus de leur travail.

Au moment où j'écris ces lignes, nous attendons les amendements que proposera le gouvernement fédéral, celui-là même qui inscrivait dans le programme de son parti : «Un gouvernement conservateur proposera une modification à la Constitution afin d'y inclure le droit à la propriété, et garantira que personne ne doit être privé de ce droit sans la juste application de la loi et sans une indemnisation complète, juste et opportune.» Dossier à suivre.

Danièle Simpson est vice-présidente de Copibec, la Société québécoise de gestion collective de reproduction, vice-présidente de l'Union des écrivaines et des écrivains québécois et rédactrice en chef de son bulletin trimestriel, L'Unique.



Note

1. À titre d'exemples, voir les décisions rendues dans les deux causes :
Théberge c. Galerie d'art du Petit Champlain, 2002 (<http://csc.lexum.umontreal.ca/fr/2002>)
et *CCH Canadienne Ltée c. Barreau du Haut-Canada*, 2004 (<http://csc.lexum.umontreal.ca/fr/2004/>).

Le droit d'auteur et les photocopies

Robert Soulières

Mon ami et collègue écrivain Louis Émond donnait l'an dernier une série d'ateliers dans le cadre de camps littéraires s'adressant aux enseignants, conseillers pédagogiques et directeurs d'école (une excellente initiative du ministère de l'Éducation, soit dit en passant).

Au fil de ces rencontres surgit le sujet de la photocopie, et Louis Émond explique aux participants qu'il est permis de reproduire un extrait d'œuvre à condition de déclarer les photocopies à Copibec. Dans la salle, on semble comprendre la situation; mais l'argent manque toujours cruellement, soutient-on.

Louis Émond explique alors que c'est la commission scolaire, ou l'école, qui a la responsabilité de payer la licence et que ces sommes, perçues par Copibec (www.copibec.qc.ca), seront redistribuées aux ayants droit. Mais, insiste-t-on, la photocopie est nécessaire et devrait être gratuite parce que les budgets scolaires sont minces : toute économie, si minime soit-elle, est importante. Et surtout, semble-t-il, quand on fait œuvre d'éducation, tout est permis.

La discussion se poursuit, tourne en rond. Rien à faire : les droits des enfants et de ceux qui leur enseignent passent avant ceux des auteurs.

Louis Émond, moi et bien d'autres nous nous demandons combien de temps il faudra avant que les milieux de l'éducation comprennent tous qu'il est essentiel de déclarer ses photocopies à Copibec. En ne le faisant pas, non seulement prive-t-on les écrivains du fruit de leur travail, mais c'est toute la chaîne du livre qui s'en trouve fragilisée : auteurs, éditeurs, distributeurs et libraires, tout ce beau monde y perd à chaque photocopie effectuée sans licence. Or, quand les pertes sont trop considérables, on finit par devoir fermer.

Le Québec est une petite société. Conséquemment, nos industries culturelles — musique, littérature et même le cinéma — sont vulnérables. On ne le dira jamais assez : le piratage, peu importe la raison et peu importe la forme qu'il prend, met en péril la création. 



Les beaux détours

CIRCUITS CULTURELS

Notre 20^e saison commence bientôt. En serez-vous?

www.lesbeauxdetours.com

(514) 352-3621

En collaboration avec Club Voyage Rosemont